

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* du CNIG du 22 juin 2020

Objet : Réunion de la commission *Données* du CNIG du lundi 22/06/2020 de 10h30 à 13h00.
Thématique : « Etat des lieux »

Ordre du jour :

1. Introduction par madame la députée Valéria Faure-Muntian
2. GT Standard des réseaux : état des lieux
3. GT Grace THD : projet de standard v3.0 et retours de l'appel à commentaire
4. GT Accessibilité : état d'avancement
5. GT GIMeL (annulé pour raisons techniques)
6. Divers

Prochaine réunion de la commission : mercredi 3 décembre

Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président, excusé	Guillaume Lenoir D'Espinasse – ANCT
Valéria Faure-Muntian, députée	Guillaume Malard – ENEDIS
Alix Marc – AITF	Julia Zucker – MTES/DMA
Anne Fromage-Mariette – OpenIG	Marie Lambois – IGN
Arnaud Gallais – CEREMA	Mathieu Le-Masson – IGN
Benoit David – MTES/CGDD/SRI	Muriel Larrouy – MTES/DMA
Bertrand Clergeot – OGE	Muriel Poisson – DOTIC
Bruno Perez – Altitude Infrastructure	Nicolas Lambert – IGN/DP
François Chirié – IGN	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Gerard Costamagna – Geopixel	Thierry Jouan – AVICCA
Gabriel Poujol – OpenIG	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	22/06/2020	Les participants.	Commission Données
Validation	30/06/2020	Dominique Caillaud	Président

Toutes les présentations disponibles sont sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

Compte rendu synthétique :

1) Introduction de madame la députée

Par Valeria Faure-Muntian, députée, membre du comité pilote d'éthique du numérique, chargée du rapport de juillet 2018 sur les «Données géographiques souveraines»,

La période exceptionnelle que nous sommes en train de traverser souligne encore l'importance de ces Données numériques qui sont la source de l'innovation. À la conférence européenne INSPIRE on a beaucoup parlé de la politique européenne d'espaces communs de Données promue par Thierry Breton. Les enjeux de souveraineté économique et technologique reposent sur une infrastructure interopérable de partage de Données mais aussi sur leur maîtrise. La Commission européenne annonce qu'INSPIRE en sera l'épine dorsale en raison de l'expérience acquise. Elle proposera d'ici la fin de l'année un "Data Act" qui définira les grandes lignes de cette part numérique du Green Deal européen.

À cause du confinement, le décret prolongeant les conseils nationaux tous les 5 ans, (dont le CNIG fait partie) est repoussé au 30 septembre 2020. Il n'y a toujours pas de décision sur la future gouvernance de l'information géographique en France mais les préconisations du rapport sont toujours d'actualité. Les réorganisations de ministères s'impliquant dans le numérique sont à l'origine de ce retard.

En attendant de devenir la table ronde de la gouvernance de l'information géographique, le CNIG tient toujours son rôle technique, de prospection et de standardisation des thématiques afin d'assurer l'interopérabilité des données sur le territoire. C'est la commission Données qui en a la charge à travers ses préconisations nationales sur lesquelles des lois peuvent s'appuyer. Ce travail technique s'est poursuivi pendant le confinement. Il accompagne l'évolution de la société et l'Innovation, une priorité pour le gouvernement. Ce dernier soutient particulièrement le numérique et l'intelligence artificielle qui sont au cœur de toutes les futures organisations.

La crise du Covid a aussi permis de mettre en évidence les besoins de qualification et d'éthique pour la gestion de la Donnée. Il est très important que l'usage de l'intelligence Artificielle qui va se déployer puisse compter sur une Donnée géographique souveraine maîtrisée et respectant les critères éthiques européens.

Aujourd'hui, la Commission va faire un état des lieux de ses groupes de travail.

L'ordre du jour prévoit de parler des réseaux du PCRS, qui se déclinent dans des domaines « métier » :

- La création d'un groupe de travail pour mettre en œuvre la modélisation des conduites électriques.
- La mise à jour par l'ANCT, l'aménagement numérique du territoire, du standard G-THD.
- En fin d'année, ce sera le tour des réseaux des eaux...

Puis le groupe de travail Accessibilité fera son état des lieux. Il accompagne la loi Mobilité, et nous montre de nouveaux besoins pour le maillage de l'information géographique en France.

2) Création d'un GT Star-elec des réseaux électriques

Par Guillaume Malard (ENEDIS)

Ce groupe de travail, centré sur les réseaux électriques, a été conçu en septembre 2019, par des membres du GT réseaux (AITF, FNCCR, RTE, FEMITRAS, ADEeF et ENEDIS) ayant participé à la création du standard StaR-DT. Il vise encore à s'élargir.

Son objectif est la production d'un standard métier transverse aux MOA de réseaux électriques basé sur le modèle de StaR-DT et utilisable pour 4 thématiques.

Le GT envisage le lancement de 4 sous-groupes pour concevoir le standard dans le détail cet automne, avec une finalisation du standard pour l'été 2021. Le mandat soumis à lecture sur le site du CNIG va dans ce sens et détaille les sous-groupes thématiques :

- ⇒ transport
- ⇒ distribution
- ⇒ éclairage public
- ⇒ signalisation

Le groupe de travail Réseaux électriques répondrait au cas d'usage de modélisation des ouvrages construits pour les échanges entre acteurs d'un projet (MOA, BE, entreprise de construction, topographe, cartographe), depuis la phase de conception jusqu'au récolement et l'intégration dans les SI de l'exploitant. De ce fait, il constituerait une sorte de jumeau numérique de l'ouvrage, de plus en plus détaillé au fil de son jalonnement.

Il ambitionne ainsi de diminuer les coûts et rationaliser le transfert des informations sans spécifier la collecte de données supplémentaires par rapport à ce qui est fait aujourd'hui mais en évitant les ressaisies multiples. Le format choisi devra être adapté à la gestion d'attributs et de la topologie du réseau, ainsi qu'à une interopérabilité avec d'autres standards comme les IFC (BIM).

Il hériterait par ailleurs des correspondances établies entre StaR-DT et d'autres standards. Pour permettre sa généralisation, il devra être modulaire, afin que son tronc commun puisse s'enrichir d'exigences particulières à chaque exploitant.

Remarques :

- Le Star-elec à venir n'est pas identifié sur les territoires. Une communication s'impose car le privé est en train de s'y investir aussi.
- Les membres du GT fondateur vont piloter les sous-groupes de travail, notamment la FNCCR pour le domaine de l'éclairage public et son enracinement dans les territoires va permettre cette prise de connaissance.
- Le panel d'acteur est très varié et va de différentes associations jusqu'aux bureaux d'étude.
- Star-elec ne traitera pas de la fibre optique prise en charge par Grace THD.

⇒ La commission Donnée valide la création de ce groupe de travail Star-elec

Le projet de mandat est accessible sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=23975

(Des remarques à son propos sont toujours possibles.)

3) GT Grace THD : projet de standard v3.0 et retours de l'appel à commentaire

Par Guillaume Lenoir D'Espinasse (ANCT)

Le projet de standard CNIG GraceTHD v3 représente l'aboutissement des travaux effectués en 2019 et 2020 sous l'égide de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en partenariat avec l'Avicca (représentant des collectivités territoriales) et InfraNum (représentant des acteurs privés du Plan).

Cette nouvelle version du géostandard a été conçue pour permettre la fluidité des échanges d'information entre les acteurs publics et privés du Plan France Très Haut Débit (PFTHD), qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en Très Haut Débit à l'horizon 2022 et la généralisation de la fibre optique en 2025.

Le géostandard s'accompagne de recommandations du Plan France THD portant sur une mise en œuvre efficiente du modèle de données. Ces recommandations illustrent, de façon pédagogique et illustrée, la manière d'utiliser le modèle de données GraceTHD à l'appui de procédures d'échanges et de modélisations détaillées.

Cette évolution majeure permet de mieux tenir compte des contraintes métiers des acteurs publics et privés lors des déploiements et de l'exploitation des réseaux THD, notamment sur la gestion des infrastructures d'accueil (génie civil). La montée en version 3 et les recommandations ont été construites par une gouvernance efficace et une démarche participative.

- La gouvernance tripartite (acteurs privés, collectivités territoriales et État) ont permis un processus délibératif et décisionnel tout en étant représentatif des acteurs du THD.
- Les travaux se fondent sur le retour d'expérience issu de la mise en œuvre de GraceTHD v2 par les collectivités territoriales et leurs partenaires privés.
- Les réunions d'information et les consultations (appel à commentaires) ont permis de récolter des remarques pertinentes qui sont intégrées en grande partie dans le géostandard et les recommandations du Plan.

⇒ Le standard national CNIG ANT v3 GraceTHD est validé en séance.

La publication doit attendre l'intégration des derniers commentaires, en juillet 2020

Remarques :

Dans la perspective de préciser l'utilisation du standard GraceTHD v3, une nouvelle notion apparaît dans les recommandations du Plan France THD, il s'agit des conteneurs. Ils sont définis pour fluidifier les échanges entre systèmes d'informations :

- Un conteneur léger avec des informations macroscopique d'ingénierie des réseaux THD au démarrage du projet et durant la vie de celui-ci ;
- Un conteneur lourd avec l'ensemble des informations nécessaires à l'intégration des SI des exploitants (passation constructeur/exploitant ou exploitant/exploitant).

L'ensemble des travaux de GraceTHD sont disponibles sur la page CNIG du GT GraceTHD¹ mais également sur le site aménagement numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires² (ANCT).

¹ http://cnig.gouv.fr/?page_id=17477

4) GT Accessibilité : état d'avancement

Par Arnaud Gallais (CEREMA), Muriel Larrouy et Julia Zucker (MTES/DMA)

L'article 27 de la Loi d'orientation des mobilités prévoit l'obligation de constituer des bases de données sur l'accessibilité des réseaux de transport et de la voirie autour des points d'arrêts prioritaires (200m) d'ici décembre 2023.

Les priorités actuelles sont :

- la rédaction des décrets d'application (pour transport et voirie) ;
- la création du modèle de données décrivant l'accessibilité de la voirie, espace public, établissement recevant du public (ERP), dans une nécessaire compatibilité avec le domaine transport et le format NeTEx ;
- l'élaboration d'une méthode de collecte des données d'accessibilité.

Les objectifs du groupe de travail reposent sur des enjeux techniques et financiers, réglementaires, et fonctionnels dans la mesure où il s'agit d'offrir le meilleur niveau de service aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, ce qui supposera de collecter sur le terrain un important volume d'informations techniques.

Une phase 1 a abouti à la création en petit comité du modèle conceptuel de données et catalogue d'objets "**SIG & Accessibilité – Rapport du partenariat 2018-2019**" compatible NeTEx et présenté à la Commission Données de septembre 2019.

La phase 2 actuelle a démarré début 2020 dans un fonctionnement plus conventionnel pour un GT CNIG, avec la présence plus marquée des collectivités, associations PH/PMR, jeunes pousses et bureaux d'études œuvrant dans le domaine, et opérateurs nationaux. La démarche du GT CNIG Accessibilité est alimentée par

- les résultats de la première phase ;
- d'autres modèles de données exploités en collectivité et ceux créés par les acteurs privés;
- l'étude en cours (du CEREMA) portant sur l' « Accessibilité des cheminements piétons entre les gares prioritaires et les équipements structurants en IdF » ;
- le partenariat Cerema – Lorient – Pays Basque permettant des expérimentations.

Pour le domaine voirie, une démarche participative a été mise en place qui associe les apports de la normalisation et un effort constant de pragmatisme. Des tests sont prévus cet été sur le terrain.

Des GT sur les outils de collecte et sur la méthodologie sont conduits en parallèle par la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA). Un sous-groupe est dédié à l'accessibilité des ERP. Le modèle de données traduit une philosophie de type « fiche d'information générale de l'ERP » privilégiant la description de l'accessibilité jusqu'à la zone d'accueil, sans description du cheminement intérieur.

De nombreux acteurs et services administratifs développant des outils ou des services travaillent sur le champ des ERP : DDT, préfectures, communes, mais aussi accessibilité,

gestion de crise et sécurité incendie, urbanisme, défibrillateurs, etc.

Tous disposent de leur propre base de Données en fonction des dossiers ou prestations traités. Aucun n'a de vision globale du stock d'ERP concernés par leur action et cela fait cruellement défaut, notamment dans le suivi des politiques publiques.

Chaque acteur numérique disposant d'informations sur certains ERP a mis en place son propre référentiel, lui permettant ainsi de gérer ses Données, mais empêchant toute constitution d'un référentiel plus large mutualisé et partagé.

Les besoins et le nombre d'outils ou produits augmentent sensiblement.

- ⇒ Il est donc urgent de travailler à l'élaboration d'un référentiel national des ERP et d'une nomenclature commune afin de permettre à l'État et aux acteurs concernés de disposer du stock total des ERP du territoire, mais aussi d'assurer une actualisation et un flux le plus performant possible.

Pour ce faire, il est nécessaire de rassembler autour d'une même table des acteurs publics, des acteurs privés et les principaux ministères concernés (MCTRCT, Ministère des finances, IGN, Etalab, collectivités, acteurs de l'accès et de la gestion de crise). C'est un projet de grande ampleur qui doit être porté, a minima soutenu, au plus haut niveau.

- ⇒ Il est proposé que la commission Données mette en place un GT ERP dédié à la définition d'une nomenclature décrivant les infos générales d'un ERP et leur format.

Remarques :

- Sur la question de l'identifiant unique national ERP, une réflexion sur l'identifiant correspondant le mieux au besoin est à organiser.
- L'expérience PACA d'un modèle pour les ERP est à prendre en compte
- La DGFIP pourrait posséder des fichiers permettant de mettre à jour cette base référente des ERP

- ⇒ L'actuel sous-groupe ERP contactera les acteurs de la DGFIP travaillant avec le CEREMA.

5) Divers

- La prochaine réunion sera organisée en fin d'année pour opérer un nouvel état des lieux et lancer probablement le groupe de travail sur les réseaux d'eaux.A moins que des décisions politiques ne permettent de débloquer avant l'évolution du statut du CNIG...
- Le président de la commission, Dominique Caillaud, étant pris par un rendez-vous décisif rapprochant les intérêts entre Geo Vendée et Géopal n'a finalement pas pu participer à la réunion.
Il aimerait néanmoins faire partager à la commission Données le résultat très positif du PCRS sur son territoire, où l'investissement a été récompensé par une production très efficace en termes de coûts et de précision obtenue.
- Pierre Vigné n'a pu présenter l'état des lieux du Groupe de travail GIMeL qu'il anime pour des raisons techniques.